

PLU

DÉPARTEMENT DES YVELINES, COMMUNE DE
MITTAINVILLE

1^{ère} modification de droit commun
du Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE
COMMUNE

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 février 2014

1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 avril 2015

1^{ère} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme lancée le 10 août 2023
1^{ère} modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 26 mars 2024

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 26 mars 2024 approuvant la 1^{ère} modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Mittainville

Le Maire,

Date : 29 février 2024

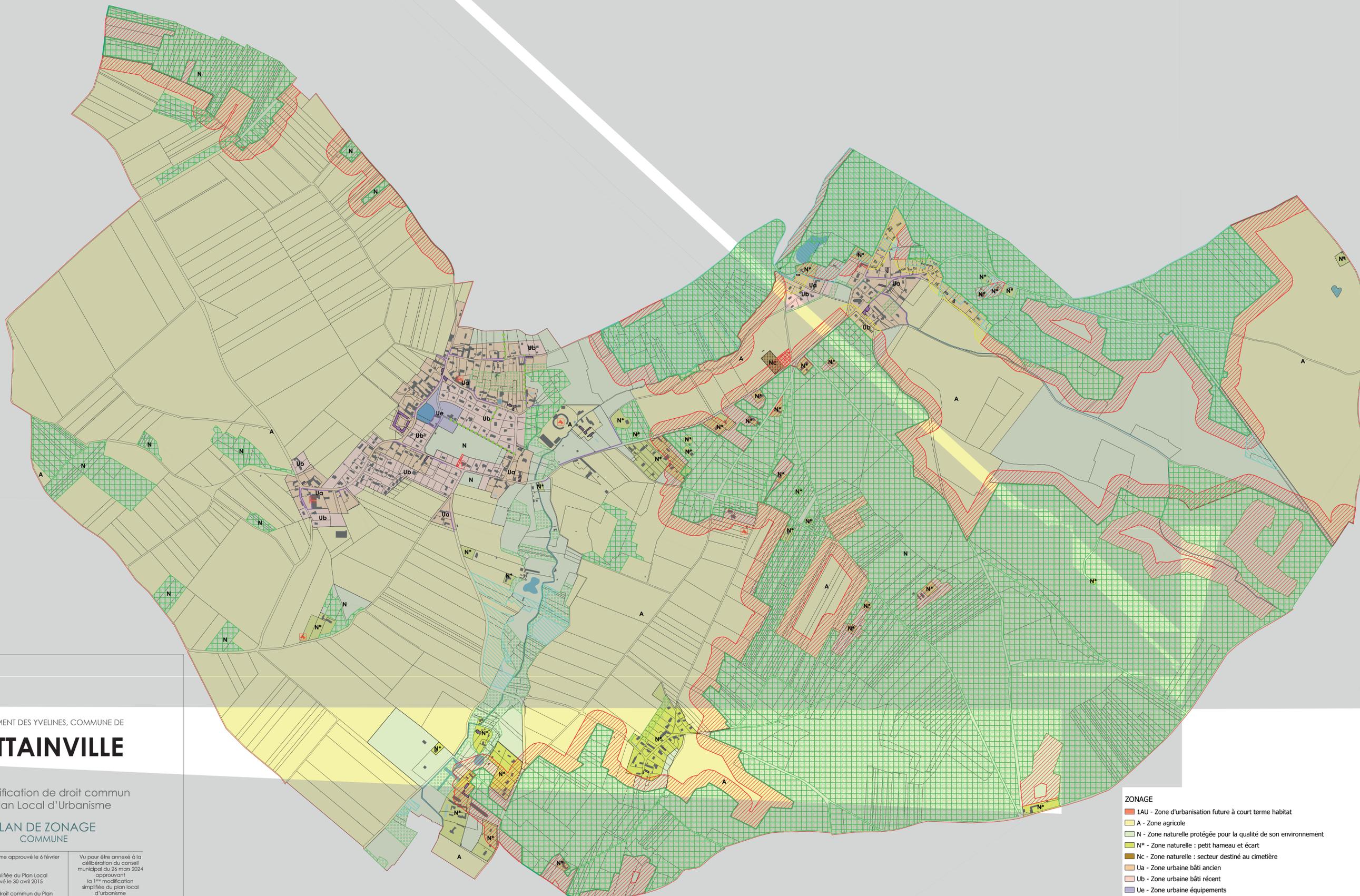
Prise : APPROBATION

N° de pièce : **5.1**

Gilson & associés Sas
Urbanisme & paysage
4bis, rue Saint-Barthélemy, 20100 Châtelliers
02 97 01 08 01 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com



Mairie de Mittainville, 5 Rue de la Mairie, 78125
167 0134850127 / courriel : secretariat@mairie-mittainville.fr



- ZONAGE**
- 1AU - Zone d'urbanisation future à court terme habitat
 - A - Zone agricole
 - N - Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
 - N* - Zone naturelle : petit hameau et écart
 - Nc - Zone naturelle : secteur destiné au cimetière
 - Ua - Zone urbaine bâti ancien
 - Ub - Zone urbaine bâti récent
 - Ue - Zone urbaine équipements
- Eléments bâtis remarquables identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Limite massif forestier
- Sentes piétonnes à créer et à préserver
- ▨ Espaces Boisés Classés
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Eléments bâtis remarquables identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Toitures en chaume remarquables identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- ▨ Eléments paysagers identifiés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- ▨ Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
- ▨ Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatifs)
- ▨ Zone humide : enveloppe d'alerte classe 2



Pour information :

- Site et exploitation agricole en activités
- Centre équestre en activité